



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

médecins

Question écrite n° 78824

Texte de la question

M. Jean-Pierre Le Roch attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la modernisation de l'examen classant national (ECN). L'ECN est une épreuve qui marque la fin du 2ème cycle des études médicales. Le rang de classement obtenu par l'étudiant conditionne le choix de la spécialité médicale ou chirurgicale qu'il effectuera pendant son internat et donc celle exercée une fois praticien. Cet examen, organisé à l'échelle de 7 inter-régions, accueille chaque année 7 500 étudiants et fait l'objet d'une double correction anonyme par des professeurs des universités praticiens hospitaliers tirés au sort. C'est une organisation complexe, exposée à des incidents techniques pouvant conduire à des discussions administratives et à une remise en cause de la validité des épreuves. L'ensemble des acteurs de la santé, les étudiants et les enseignants, ont fait le constat d'une nécessaire évolution de l'organisation des épreuves de l'ECN tant sur le plan pédagogique que logistique. Après réflexion, l'informatisation des épreuves de l'ECN a été retenue comme la piste permettant la simplification de l'organisation des épreuves et de leur correction. Ces nouvelles modalités de l'ECN doivent ainsi être mises en place pour les épreuves organisées en 2016. Cependant, alors que l'épreuve réformée devrait être effective d'ici un an, les associations représentatives des étudiants s'inquiètent sur plusieurs points. Tout d'abord, sur la perte croissante de contenus pédagogiques, le nouvel examen ne devant en effet plus comprendre que des questionnaires à choix multiple, ne permettant pas de valoriser les connaissances acquises durant leur cursus. De même, ils s'inquiètent du manque d'informations disponibles, que ce soit en termes de calendrier ou d'organisation pratique des épreuves. Il en va de même pour les possibles mesures transitoires pour les redoublants. Ces informations sont nécessaires à la bonne préparation des étudiants pour leur examen. Les conséquences de redoublements nombreux pourraient de manière concomitante diminuer le nombre d'internes exerçant dans les centres hospitaliers, et ainsi mettre en difficulté ces derniers. Il lui demande de lui préciser le calendrier et les modalités précis de cette réforme.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Le Roch](#)

Circonscription : Morbihan (3^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78824

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 avril 2015](#), page 3168

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)